

# COMPTEURS INDIVIDUELS DE CHAUFFAGE OBLIGATOIRES DANS LE COLLECTIF ET LE TERTIAIRE À PARTIR D'AVRIL 2017

Category: [Réparations locatives](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



## Les charges liées au chauffage sont toujours lourdes pour les locataires.

La situation a changé en avril 2017. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, de nouvelles obligations sont maintenant en place.

Le lien ci-dessous vous permet de découvrir comment cela devrait se passer :

[Compteurs individuels de chauffage obligatoires dans le collectif et le tertiaire à partir d'avril 2017](#)

Vous avez les décrets en fin de l'article. Au vu de ces informations, cela concerne de façon obligatoire tous les immeubles postérieurs à 2001.

Si cela n'est pas fait, vous pouvez vous adresser à votre propriétaire ou au syndic si vous êtes propriétaire. Celui-ci doit depuis 2016 inscrire d'office ce point aux Assemblées Générales.

